

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	5 (1925-1934)
Heft:	3
Rubrik:	Mémoires, rapports, etc.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Bureau de la Société a été chargé d'organiser et de diriger les réunions publiques et privées, de faire établir et publier les rapports et les mémoires, de faire imprimer les documents et les publications de la Société, de faire établir et publier les rapports et les mémoires.

Mémoires, Rapports, etc.

présentés à la Société

du 10 novembre 1927 au 2 mai 1929.

972. — Séance du 10 novembre 1927.

Les fragments inédits du prince de Ligne, commun. par M. Édouard CHAPUISAT. — Voir l'avant-propos (p. i-xxi) et l'introduction (p. xxxiii-lxvi) de l'ouvrage intitulé : Prince de Ligne, *Fragments de l'histoire de ma vie*, publiés par Félicien Leuridan, avec une introduction par Édouard Chapuisat (Paris, 1928, 2 vol. in-8).

Les couleurs révolutionnaires genevoises (1792-1794), par M. Édouard-L. BURNET. — Impr. sous le titre de : *Les couleurs révolutionnaires genevoises à l'époque des Comités provisoires, 28 décembre 1792-13 avril 1794*, dans les *Étrennes genevoises 1928*, p. 96-102.

973. — Séance publique du 24 novembre 1927, tenue à l'Aula de l'Université.

Le Mont-Saint-Michel, histoire et archéologie, avec projections lumineuses, par M. Jean VALLERY-RADOT.

Le Mont-Saint-Michel est l'une des plus puissantes évocations du moyen âge qu'il soit donné à nos contemporains d'admirer. Ailleurs, les ensembles architecturaux légués par le passé ont souffert trop souvent du voisinage banal de constructions modernes. Ici, point de décor malencontreux, ou du moins fort peu : sur cet îlot qu'entoure la mer, la place manquait pour défigurer ce site incomparable.

La silhouette prodigieuse du monastère accroché aux flancs de l'abrupt rocher et dominé par sa vieille abbatiale est demeurée intacte dans son farouche isolement entre le ciel et la mer.

La plupart des sanctuaires ou chapelles dédiés à saint Michel sont situés sur des hauteurs où occupent les étages supérieurs des clochers et des narthex. Il y a une correspondance évidente, ainsi qu'on l'a fait remarquer, entre ce culte aérien et les apparitions de l'archange sur des lieux élevés — notamment sur le Mont Gargan, en Italie, — dont les légendes hagiographiques avaient gardé le souvenir.

Après avoir décrit le site du monastère et expliqué les raisons de son choix, le conférencier aborde l'étude archéologique des différents monuments dont se compose cette ancienne abbaye bénédictine,

en suivant l'ordre chronologique de la construction. Il insiste surtout sur l'église, dont la nef romane aux nobles proportions, malheureusement amputée de quelques travées, soutient aisément la comparaison avec les belles églises normandes contemporaines et sur le célèbre ensemble de constructions à trois étages qui comprend l'Aumônerie la salle des Hôtes, le réfectoire, le cellier, la salle dite des Chevalier et le cloître. Les dimensions grandioses de ces salles, leur superposition d'allure cyclopéenne, leur robuste élégance, les délicates proportions du cloître et son admirable décor sculpté justifient amplement le nom de *Merveille* donné à cette partie de l'abbaye qui remonte au premier quart du XIII^e siècle, l'âge d'or de la période gothique.

L'écroulement du chœur de l'église donna lieu au quinzième siècle à la reconstruction du chœur actuel, étonnante conquête du style flamboyant sur le granit. Ce chœur est fondé sur une crypte de la même époque, dite crypte des *gros piliers*, remarquable par le diamètre des supports dans le fût desquels s'insèrent directement les fines nervures des voûtes: c'est un chef-d'œuvre de construction. Le caractère insulaire du Mont-Saint-Michel a été menacé par la construction d'une digue qui le relie à la terre ferme. Cette digue contrarie les courants de la mer et provoque un ensablement inquiétant. C'est au temps des équinoxes, qui ramènent avec eux les plus fortes marées de l'année, qu'il convient de visiter le Mont-Saint-Michel. Alors l'îlot tout entier est battu des vagues et l'on rapporte de la fière vision se détachant sur le ciel gris de la Manche un inoubliable souvenir.

974. — Séance du 15 décembre 1927.

Un récit anglais de l'Escalade, imprimé en 1603, commun. par M. Leonard Chester JONES. — Impr. ci-après, p. 193-221.

La pierre de justice de Saint-Victor, par M. Louis BLONDEL.

Droit en dessous de la borne frontière n° XLIX sur la route de Lully à Soral, il y a un gros bloc erratique sur lequel est gravé une croix gothique pattée; latéralement sont percés quatre trous disposés en ligne horizontale. M. Blondel rappelle qu'en ce lieu appelé « En la Foliaz, à la mare de Dresson » se trouvaient les deux pierres où l'on avait coutume de remettre les criminels. Cette mention est encore sur les cartes du XVIII^e siècle. Une des deux pierres a disparu, ou se trouve sous la route. La justice de la Champagne ou de St Victor remettait en cet endroit les criminels au châtelain de Ternier pour qu'il les exécutât. Cet usage fort ancien n'a pu prendre naissance qu'après 1225, date à laquelle St Victor est entré en possession du territoire de Laconnex, mais a duré jusqu'en 1754. Les criminels condamnés par la justice de St Victor à Epeisse, plus tard à Cartigny, étaient conduits par Laconnex en cet endroit et remis aux officiers savoyards, suivant un rituel qui a constamment créé des difficultés entre les deux juridictions. Des procès illustrent la curieuse cérémonie

de remise des prisonniers, qui se faisait entre les deux pierres, les officiers se plaçant sur les pierres qui devaient à l'occasion supporter un petit bâti en planches fixé par des tenons enfouis dans les trous encore existants. La croix gravée, longue de 30 centimètres, doit, par son style, remonter à la fin du XIII^e siècle.

Photographie d'un dessin à la plume, conservé aux Archives de Turin, représentant Genève vers la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e siècle, présentée par **M. Louis BLONDEL**.

975. — *Séance du 12 janvier 1928.*

Rapports du président (M. Paul-E. MARTIN) et du trésorier (M. Henry DEONNA).

Le Conseil de Genève juge d'un forfait maritime (1653), par M. J.-P. FERRIER. — Impr. dans les *Étrennes genevoises* 1929, p. 59-66.

Une histoire d'amour en 1671, par M. J.-P. FERRIER. — Impr. sous le titre de: *Drames et comédies judiciaires de l'ancienne Genève. Une histoire d'amour, 1671*, dans le *Journal de Genève* du 16 janvier 1928.

976. — *Séance du jeudi 26 janvier 1928.*

Élection d'un bibliothécaire, M. Henri DELARUE, en remplacement de M. Ernest CHAPONNIÈRE, démissionnaire.

La duchesse de Broglie, Auguste de Staël et Étienne Dumont, d'après des lettres inédites, commun. par M. Jean MARTIN. — Impr. dans la *Nouvelle Semaine artistique et littéraire* des 9 juin, 23 juin et 7 juillet 1928; tiré à part, Neuchâtel, 1928, 30 p. in-8, avec deux portraits.

Genève dans la géographie d'Edrisi (XII^e siècle), par M. Louis BLONDEL.

Les mentions de Genève dans la géographie d'Edrisi ont passé tout à fait inaperçues de nos historiens. Edrisi, géographe arabe, né vers 1099 à Ceuta, vint à la cour de Roger II, roi de Sicile, pour lequel il composa des itinéraires descriptifs de tous les pays, ouvrage terminé en 1154. Cette œuvre, qui divise le monde d'alors en climats parallèles aux latitudes, n'est connue en français que par la traduction insuffisante de Jaubert, de 1840. Depuis lors, aucune traduction française complète n'a été entreprise; Amari et Schiaparelli ont republié, en 1876, ce qui concerne l'Italie et W. Tomaschek en allemand, en 1886, ce qui a trait à la péninsule des Balkans. Genève est citée plusieurs fois, car elle est à cheval sur le 5^{me} et le 6^{me} climat. Les distances entre

les villes sont approximatives, les milles d'Edrisi correspondent environ à 1555 mètres. Malgré les erreurs, les renseignements économiques et les routes suivies sont précieuses pour la connaissance de cette époque. Dans le 5^{me} climat, Edrisi, à propos de la Bourgogne des Francs, dit: « Cette dernière province est limitrophe de la Bourgogne des Allemands, où l'on remarque Djinevra, Lausanne et Aghinst ou Aghista (probablement Aix en Savoie) ». Il décrit les monts Djouz ou Munt Gun, les Alpes, avec leurs défilés qui s'étendent entre Basnis (*Annessium*, Annecy) et Uburiyah (*Eboreia*, Yvrée). Il compte « de Mâcon à Djinebra, ville située sur les bords et à l'orient du Rhône, sur la frontière de la Bourgogne des Allemands, entourée de villages florissants et de nombreuses habitations, 40 milles ». Plus loin, à propos de la Bourgogne des Francs, il ajoute: « A cette province touche la Bourgogne allemande qui compte au nombre de ses villes Aghinst (Aix en Savoie), Djinevra, Lausanne, Besançon et Verdoun et qui est l'une des contrées les plus fertiles, les plus abondantes en production et les plus peuplées qu'il soit possible de voir, etc... » D'Aghinst à Genève, il compte 45 milles, « Genève, cette dernière ville, très florissante, est entourée d'un vaste territoire, et fortifiée. Elle est située sur la rive orientale du Rhône... ». « De Genève à Lausanne, en se dirigeant vers l'orient, 35 milles. Lausanne est bâtie sur les bords d'un grand lac qui reçoit toutes les rivières provenant du mont Djouz et au nombre desquelles il faut ranger le Wadi Rhodon (Rhône), dont nous avons précédemment fait mention. Ses bords sont couverts de cultures, de vignobles et de fertiles campagnes. » Dans le 6^{me} climat, il reprend les distances et parle de Genève « ville sur le Rhône ». M. Blondel montre le parti que l'on peut tirer de cette courte description, du souvenir des Sarrazins au Grand St-Bernard, le mont Joux qui donne son nom à toutes les Alpes, des cultures, de la population, du caractère fortifié et florissant de Genève vers le milieu du XII^e siècle.

Identification d'une inscription, par M. Raoul CAMPICHE.

Au-dessus de la porte d'entrée d'une maison portant le n° 10 de la rue Champrond, à Besançon, se lit la curieuse inscription que voici:

GENEVOIS
IE SVYS SANS
ESTRE HVGVENOT
1. 6. 2. 4.

Justement intrigué par ces mots, M. Campiche a cherché à découvrir le nom de ce citoyen qui a pris soin de rendre publique sa profession de foi. Les investigations auxquelles il s'est livré semblent démontrer qu'il ne s'agit pas d'un ressortissant de la ville de Calvin, mais d'un personnage appartenant à une famille du nom de *Genevois*, établie à Besançon déjà au XVI^e siècle. Peut-être cet immeuble, situé dans le quartier ou faubourg de Battant, appartenait-il à Nicolas Genevois, qui épousa en premières noces Claudine Pinot et en secondes Claudine Ménegoz, et qui fit baptiser un fils en 1636 et deux filles respectivement en 1637 et 1638. C'est le seul personnage auquel, d'après les

registres paroissiaux de Besançon, la propriété de la maison de la rue Champrond pourrait être attribuée.

Dans tous les cas, il eût été plus correct de dire: « Genevois je m'appelle et ne suis point huguenot ».

977. — *Séance du 16 février 1928.*

M. Paul-E. MARTIN communique que l'inscription « Genevois je suis sans être huguenot, 1624 » a déjà été publiée par M. Auguste Castan dans le *Magasin Pittoresque*, 51^{me} année (1883), série 2, tome I, page 149. M. Castan en donne la même explication que M. R. Campichc.

Le comte Capodistria et le landamman Zellweger, par M. Édouard CHAPUISAT. — Impr. dans *L'Acropole, revue du monde hellénique*, 2^{me} année (1927), p. 230-235; tiré à part, Le Puy, 1928, 6 p. in-8 avec portrait.

Les origines de la Confédération suisse d'après des travaux récents, commun. de la part de M. Hans NABHOLZ, membre correspondant (trad. de M. Bernard SCHATZ). — Impr. dans les *Etrennes genevoises* 1929, p. 3-33; tiré à part, 30 p. in-8.

978. — *Séance du 1er mars 1928.*

Promenades dans Loudun (1^{re} partie): Urbain Grandier, son milieu, son procès, avec projections lumineuses, par M. Louis GROS-GURIN. — Voir: *Etrennes genevoises* 1930, p. 70-81.

La lecture de *Cinq-Mars*, à l'âge de douze ans, lui ayant laissé de vives impressions, M. L. Groscurin s'est plu à visiter Loudun, qui fut le théâtre des premiers chapitres de ce célèbre roman.

« Le fait adopté, dit A. de Vigny dans sa préface, est toujours mieux composé que la vérité et n'est même adopté que parce qu'il est plus beau qu'elle. » L'auteur de *Cinq-Mars* a si bien usé de cette thèse qu'il nous trace de Loudun une image presque méconnaissable. M. Groscurin rappelle la Loudun du XVII^e siècle, place protestante où pénètrent nombre d'ordres religieux. Les Ursulines de Loudun ne tardent pas à se détourner de l'esprit élevé qui inspire leurs constitutions; il n'y a pas de parallèle possible entre M^{me} de Sainte-Beuve et sa contemporaine M^{me} de Belcier, en religion Sœur Jeanne des Anges, Supérieure des Ursulines de Loudun, dont le nom s'attache aux problèmes les plus étranges.

Les Jésuites, pour contrebalancer dans cette ville l'influence des moines, firent nommer Grandier, un de leurs élèves, curé de l'église paroissiale de St-Pierre. Grandier « étoit bel homme, dit Bayle, ... propre en ses habits et en sa personne, ce qui le fit soupçonner d'être aimé des femmes et de les aimer ». On lui attribue le *Traicté du Célibat des Prestres*. Très éloquent et très mondain, il ne manqua pas d'attirer l'attention de l'intrigante Supérieure. La publication des lettres de

Jean II d'Armagnac, gouverneur de Loudun, à Grandier (A. BARBIER, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1885) permet de saisir enfin la raison profonde qui, bien qu'inavouée, a inspiré un procès inique. Dès 1622, Richelieu pousse avec vigueur la démolition des forteresses intérieures, de celles « qui ne servent point de bride aux grandes villes mutines et fascheuses ». Loudun est menacée de ce sort. Laubardemont, agent de l'œuvre de démolition, est dans ses murs. Le gouverneur, Grandier et des protestants marquants tentent de sauver le château. Grandier, chargé de suppléer d'Armagnac pendant ses absences, et dont toute l'action politique tend à défendre l'esprit de régionalisme que la royauté veut extirper, ne craint pas à un moment donné d'entourer d'un cordon de soldats le donjon, menacé en dépit d'une promesse du roi. Laubardemont finira par triompher, mais il gardera à Grandier une rancune mortelle.

Entre temps, les premiers signes d'une possession diabolique se manifestent chez les Ursulines, et Sœur Jeanne en accuse le curé de St-Pierre. Les Cardinalistes saisissent cette occasion de se venger: Laubardemont, ce spécialiste de l'autodafé, est chargé d'instruire le procès en sorcellerie qui conduira Grandier au bûcher (18 août 1634).

De nombreuses projections montrent la région de Loudun, St-Jouin, dont l'église rappelle par sa façade l'ancien St-Pierre de Genève, les ruines de Moncontour, puis les édifices qui jouèrent un rôle dans le drame: les vestiges du couvent des Carmes, sa chapelle capitulaire — siège du tribunal — attenante à l'église du Martray, l'ancienne demeure des Capucins, l'église de Ste-Croix — transformée en marché — où se déroulèrent de tragiques exorcismes, la salle, aujourd'hui théâtre, où le condamné entendit la sentence, les restes des deux maisons des Ursulines, l'emplacement du bûcher, à quelques pas des fenêtres d'où les ennemis de Grandier assistèrent à son supplice. La tour carrée de Foulques-Nerra domine la ville, étroite scène d'un drame unique, important épisode des luttes civiles et religieuses.

Une étude approfondie pourra-t-elle jamais dégager complètement la vraie figure de Grandier, celle d'une haute personnalité, suspecte peut-être d'hérésie ? Le peuple de Loudun « ...a gardé pour Grandier, à travers les siècles, et en dépit de la grandeur de ses fautes, un souvenir fait d'admiration pour son courage et de pitié pour son malheur ». (L. CHARBONNEAU-LASSAY, *Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1915.)

Le conférencier parla du passage à Genève de l'un des acteurs du drame, le P. Joseph (24 juin 1630), de son irritation à la lecture de la plaque de bronze érigée contre l'Hôtel-de-Ville — aujourd'hui dans notre cathédrale — et des menaces qu'elle valut à la République.

979. — *Séance du 15 mars 1928.*

Promenades dans Loudun (2^{me} partie): Madame de Belcier, Ursuline, avec projections lumineuses, par M. Louis GROSGURIN. — Voir : *Etrennes genevoises 1930*, p. 81-91.

C'est dans la persistance, habilement exploitée, de la névrose des Ursulines que Laubardemont chercha, au lendemain de la mort de

Grandier, les preuves les plus fortes de la culpabilité du curé de St-Pierre. Les visiteurs de marque affluent aux exorcismes qui tentent de délivrer de ses diables M^{me} de Belcier. Cette dernière présente bientôt des stigmates: au sortir de ses transes on voit, imprimés en traits rouges sur sa main gauche, les noms de « Joseph, Marie, Jésus, François de Sales ». Son « bel ange » vient souvent les renouveler. Elle exhibera triomphalement ses marques à la cour puis à Annecy, où elle rencontre M^{me} de Chantal. Elle meurt à Loudun, après une existence riche des formes les plus imprévues de l'exaltation mystique.

L'auteur de *Cinq-Mars* connaît-il la vie de cette femme qu'il envoie mourir servante d'auberge dans les Pyrénées? Il faut s'abandonner, comme il le demande, « à une grande indifférence de la réalité historique » pour juger son œuvre.

M. Grosgurin expose différentes hypothèses sur ces faits, cite les mémoires de la Supérieure, les ouvrages modernes de G. Legué et Gilles de la Tourette. Il décrit ce qui reste de la seconde maison qu'habita Sœur Jeanne — auparavant Collège calviniste. Des projections montrent ce qui subsiste là, malgré les mutilations, des témoins matériels d'une retentissante tragédie.

Quelques légendes valaisannes, d'après les « Walliser Sagen » de la Société d'histoire du Haut-Valais, par M. Jean BOUVIER.

Extrait de son ouvrage à paraître, intitulé *Légendes valaisannes*, qui est une traduction développée d'un choix des *Walli er Sagen*, publiées en 1907 par la Société d'histoire du Haut-Valais. Après une introduction sur la littérature populaire valaisanne, M. Jean Bouvier a lu les légendes qu'il intitule: *Le sauveur au Valais*, *Le mercredi de la victoire*, *Le message du mari*, *L'héroïque trépas de Thomas in der Binen*, *L'homme parmi les femmes*, *Le bailli et le confesseur* et *L'habit rouge*.

980. — Séance du 29 mars 1928.

Note sur les couleurs des drapeaux portés par les bateaux genevois à l'époque de la Révolution (1792-1798), par M. Édouard-L. BURNET.
— Impr. dans les *Étrennes genevoises* 1929, p. 73-77.

Le mariage de Jeanne Ticon (1788), par M. Édouard-L. BURNET.

— Impr. sous le titre de: *Le mariage de Jeanne Ticon (1788), contribution à l'étude de l'ancien droit matrimonial genevois*, dans les *Étrennes genevoises* 1929, p. 67-72.

Les « alberghi » gênois et le refuge italien, par M. le Dr John-Henri OLTRAMARE.

Dans l'ouvrage si documenté de J.-B.-G. Galiffe¹ sur le refuge

¹ J.-B.-G. GALIFFE, *Le Refuge italien de Genève aux XVI^e et XVII^e siècles*, Genève-Bâle, 1884.

italien, nous trouvons les noms d'un certain nombre de réfugiés ayant appartenu à des *Alberghi*. Ce sont: Augustin Centurione (1562), Antoine (1577), Jean-Baptiste (1562) et Jules (1600) Giustiniani, Antoine Pinelli (1561).

Si nous sommes fort bien renseignés sur le compte d'Agostino Centurione, grâce à son procès en hérésie, existant à la Bibliothèque ambrosienne de Milan, et aux travaux de Luigi Carcereri¹ et de Michele Rosi², il est loin d'en être de même pour les autres. La raison doit en être probablement cherchée dans l'organisation très spéciale des *Alberghi* gênois entre 1528 et 1576.

Lors de la réorganisation de la République de Gênes, André Doria l'établit sur le type aristocratique, l'autorité devant être concentrée dans un corps de noblesse dont tous les membres seraient égaux. On fit entendre que, pour créer une aristocratie solide, il la fallait non seulement une, mais étroitement serrée. Dans ce but, des familles sans lien de parenté aucune s'uniraient dans une adoption réciproque pour constituer une association, un *Albergo*. Toutefois, comme trop de noms ne devaient pas être présentés à l'obéissance du peuple, chacun devait sacrifier le nom de ses pères pour ne plus porter que le nom de l'*Albergo* auquel il se rattachait.

Ainsi furent constitués vingt-huit agrégats de familles, dont certains fort nombreux, tel, par exemple, l'*Albergo Centurione*, qui ne compta pas moins de vingt-deux familles différentes, confondues sous le nom de Centurione.

Le résultat de cette réforme fut celui que l'on devait attendre d'une organisation aussi artificielle. La faculté donnée à des citoyens de devenir des Doria, des Lomelino, des Spinola, ne faisait pas que blesser l'orgueil des porteurs de ces beaux noms; la loi n'admettant pas qu'il pût y avoir à la fois deux sénateurs du même *Albergo*, chaque agrégé qui devenait sénateur excluait du Sénat tous les vrais propriétaires du nom qu'il avait pris.

La noblesse perdit bientôt tout crédit; on put voir l'inscription à un *Albergo* servir de dot à la fille d'un sénateur; on vit des nobles ayant leur boutique encore ouverte, ou étant proches parents de serviteurs ou de journaliers.

Les choses allèrent si loin qu'en 1576 le pape Grégoire XIII, l'empereur Maximilien II et Philippe II, roi d'Espagne, intervinrent et nommèrent une commission chargée de mettre de l'ordre dans les affaires gênoises. Celle-ci, formée du cardinal Moron, doyen du Sacré-Collège et évêque d'Aix-la-Chapelle, de Don Carlos de Borgia, duc de Gandie, et de Don Juan de Diaquez, estima que les troubles qui désolaient la ville étaient la conséquence de la confusion des différentes familles. En conséquence, les *Alberghi* furent supprimés et leurs membres durent reprendre les noms que portaient leurs familles avant 1528.

¹ Luigi CARCERERI, *Agostino Centurione, mercante genovese, processato per eresia e assolto dal Concilio di Trento*, dans: *Archivio trentino*, 1906.

² Michele ROSI, *La riforma religiosa in Liguria*, Genova, 1894, in-4.

Nous avons donc, entre 1528 et 1576, une période où il existe une extrême confusion parmi les noms de famille gênois, et lorsqu'à cette époque l'on rencontre le nom d'un Centurione, d'un Giustiniani, d'un Pinelli, il faut savoir que l'on se trouve en présence du nom d'un *Albergo*, nom qui désigne souvent un nombre considérable d'individus n'ayant aucun rapport de parenté les uns avec les autres.

Plan de la Genève romaine, par M. Louis BLONDEL.

M. Louis Blondel présente un plan de Genève au 1^{er} siècle après J.-C., établi par lui, sur lequel il a reporté tout ce que les trouvailles faites permettent de situer: les routes, les ports, le pont, l'aqueduc, le quartier des Tranchées, quelques édifices.

Vue de Genève, gravée d'après le dessin de Châtillon, présentée par **M. Louis BLONDEL**. — Voir *Genava*, VI, 1928, p. 15.

M. Frédéric GARDY, comparant le texte qui accompagne la vue de Genève dont il est parlé ci-dessus, avec *la Chorographie ou description du lac Léman et lieux circonvoisins*, par Jacques Goulart, qui figure dans l'atlas de Mercator édité par Hondius (1^{re} éd. 1606; 2^{me} éd., 1607) montre que certaines parties s'y retrouvent textuellement. Ces ressemblances permettront peut-être d'établir une chronologie de ces gravures.

981. — Séance du 12 avril 1928.

Les stalles gothiques de Lausanne. Étude iconographique, avec projections lumineuses, par M. le Dr Eugène BACH, de Lausanne. — Impr. dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, nouvelle série, t. XXXI, 1929, p. 119-130 et 191-206, avec sept pl. hors-texte.

982. — Séance du 26 avril 1928.

Herbert Darling Foster (1863-1927), par M. Charles BORGEAUD. — Impr. dans le *Journal de Genève* du 21 mai 1928.

Les archives barcelonaises, source de premier ordre pour la connaissance des affaires européennes au moyen âge, avec projections lumineuses, par M. Robert AVEZOU, archiviste de la Haute-Savoie. — Impr. s.l.n.d., 19 p. in-8.

M. Avezou a entretenu la Société des richesses documentaires que renferme le vieux dépôt des archives de la Couronne d'Aragon, à Barcelone. Après avoir rappelé rapidement quelle place a tenu sur l'échiquier politique au moyen âge le royaume d'Aragon, dont la puissance a été à son apogée sous Jacques (Jaume) I^{er} le Conquérant et Jacques (Jaume) II, le roi diplomate, le conférencier, abordant la partie technique de son exposé, a montré combien de savants espagnols et étrangers, des plus considérés, avaient déjà

utilisé pour leurs travaux d'érudition les imposantes séries des registres de chancellerie et des chartes royales diplomatiques, qui nous ont conservé intacte la correspondance volumineuse des souverains aragonais de la fin du XIII^e siècle à l'époque de la fusion de l'Aragon et de la Castille sous Ferdinand et Isabelle. Mais la moisson d'inédits qui reste à faire est grande encore et M. Avezou a voulu surtout signaler aux étudiants en quête de sujets de thèse, aux érudits en mal de recherches, quels trésors inconnus recélaient encore les archives royales de Barcelone. Il a esquissé brièvement les caractères principaux de chacune des catégories de documents les plus propres à intéresser les historiens : lettres de souverains à souverains, instructions aux ambassadeurs catalans, rapports d'ambassadeurs au roi d'Aragon, correspondance privée, etc. Pour rendre moins fastidieuse une analyse de ce genre, des citations latines ou françaises, choisies parmi les plus typiques, ont été lues par le conférencier et ont permis à l'auditoire de vérifier une fois de plus que l'humour, la médisance, les intrigues les plus tortueuses, les haines de peuple à peuple, les susceptibilités mal placées, ne dataient pas d'hier, et que les grands de ce monde, qu'ils fussent papes d'Avignon ou rois de France, n'étaient guère ménagés ni flattés par la plume acerbe des épistoliens du XIV^e siècle.

Quelques vues des principaux monuments du vieux Barcelone, cathédrale, cloîtres de Santa Anna, San Paul del Camp, palais des Archives d'Aragon, ainsi que du Monastère royal de Poblet, le Saint-Denis des rois d'Aragon, merveille d'architecture cistercienne, ont été projetées à l'issue de cette communication.

M. Émile RIVOIRE présente plusieurs actes concernant les foires et marchés de Taninges aux XV^e et XVI^e siècles.

Les hommes et la communauté de la paroisse et salterie de Fleyrier, mandement de Châtillon et Cluses, avaient présenté au duc Louis une supplique exposant qu'anciennement se tenait à Taninges un marché tous les jeudis, et chaque année une foire le jour de Saint-André (30 novembre) ; par suite de la peste et d'autres calamités, ce marché et cette foire n'existaient plus depuis plusieurs années, au grand détriment non seulement des sujets du duc, mais aussi du patrimoine de ce dernier, qui percevait des leydes, péages et autres tributs. Faisant droit à la requête des suppliants, le duc, par lettres datées de Chambéry, le 12 octobre 1457, leur accorde le droit de tenir à Taninges un marché chaque jeudi et une foire annuelle le jour de la Saint-Georges martyr (23 avril), les autorisant à reconstruire une halle ; il se réserve les leydes et autres revenus tels qu'il les perçoit aux marchés de Cluses, Sallanche et Bonneville ; cette concession est donnée moyennant la somme de 40 florins p. p., payée en mains du trésorier général du duc.

Trente-cinq ans plus tard, une nouvelle requête nous prouve que ce marché et cette foire étaient de nouveau abandonnés, ce que les suppliants attribuent à la stérilité de la contrée et à la pauvreté de ses habitants. Le 1^{er} juin 1492, la duchesse Blanche, tutrice du jeune duc

Charles II-Jean-Amédée ordonne une enquête *de commodo et incommodo*; parmi les conseillers présents à l'acte figure Antoine Champion, évêque de Genève, chancelier de Savoie. Cette enquête fut confiée le 25 septembre de la même année à des commissaires qui ne semblent pas avoir rempli leur mission avec beaucoup de zèle, car, le 18 février 1500, le duc Philibert ordonne de nouvelles informations auxquelles il est immédiatement procédé par l'interrogatoire de nombreux témoins, parmi lesquels nous relevons le nom de Hainard de la Fontaine, citoyen de Genève; tous déclarent que lesdits marché et foire n'ont que des avantages tant pour le duc que pour les habitants de la contrée, notamment ceux d'Aulph, des Gets, de Samoens, Sixt et Mieussy. Le 9 juin 1508, le duc Charles III confirme les lettres de ses prédécesseurs et le 20 novembre 1598, le duc Charles-Emmanuel fait de même, le nombre des foires de Taninges étant alors porté à quatre par année.

Tous ces actes sont réunis les uns aux autres par leurs lacs, mais les sceaux ont disparu et ne sont plus représentés que par deux boîtes rondes en fer rouillé. Ils sont actuellement aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

983. — *Séance du 8 novembre 1928.*

Le « Journal de Genève » il y a cent ans, par M. Paul CHAPONNIÈRE. — Impr. sous le titre de: *Comment naît un journal*, dans l'ouvrage intitulé: *Centenaire du Journal de Genève. Un siècle de vie genevoise* (Genève, 1929, in-4, avec pl.) p. 19-28.

984. — *Séance du 22 novembre 1928.*

Une découverte du Paléolithique en Asie Mineure, par M. Eugène PITTAUD. — Voir l'article intitulé: *Découverte de la plus ancienne civilisation de l'Asie Mineure* dans le *Journal de Genève* du 4 novembre 1928.

Genève et les Anglo-Saxons, avec projections lumineuses, par M. Guillaume FATIO.

A côté de John Knox, de Lord Byron et de quelques autres personnages marquants, dont les séjours à Genève ont fait l'objet de travaux historiques connus, il y a toute une série de personnalités anglo-saxonnes éminentes qui, depuis des siècles, ont été mêlées à la vie politique, religieuse ou intellectuelle de notre ville.

Il y a aussi de nombreux Genevois qui, en Angleterre ou aux États-Unis, ont joué, dans divers domaines, un rôle qui mérite de ne pas tomber dans l'oubli.

M. Guillaume Fatio jette un coup d'œil d'ensemble sur ce sujet très vaste, en attendant de le traiter plus en détail dans un ouvrage spécial.

C'est avec le comte Pierre II de Savoie, surnommé le Petit Charle-

magne, que commencent, au XIII^e siècle, les relations entre les deux pays, que la distance et la langue semblaient devoir tenir séparés. Ce chef militaire et cet habile diplomate était devenu l'oncle par alliance du roi Henry III d'Angleterre; il fut son confident écouté et son utile collaborateur. Après s'être créé à Londres, sur les bords de la Tamise, une superbe résidence, connue dès lors sous le nom de Palais de Savoie, Pierre prend au comte de Genève le château du Bourg-de-Four, ce qui constitue le début des rapports entre la maison de Savoie et notre ville, puis restaure le château de Chillon, dont il fait, sur ses vieux jours, sa résidence préférée.

C'est à la suite de sa visite aux souterrains de ce fameux château que lord Byron composa son *Prisonnier de Chillon*, qui révéla aux Anglo-Saxons les aventures de Bonivard et l'histoire des luttes qui aboutirent à l'indépendance de notre République.

Avec la Réforme, on voit arriver à Genève toute une colonie de réfugiés venus de la Grande-Bretagne, qui célèbrent leur culte dans le temple de l'Auditoire et qui traduisent chez nous la fameuse *Geneva Bible* (Bible de Genève).

Au moment le plus critique de nos luttes avec la Savoie, et spécialement lors de l'Escalade, la reine Élisabeth accorde son appui moral et financier aux envoyés de Genève, en vue d'aider la petite république à renforcer ses fortifications devenues insuffisantes en face des dangers qui la menacent.

Nous devons nous borner à une simple énumération des noms de ceux qui, au XVII^e et au XVIII^e siècles, ont visité notre ville ou lui ont témoigné à distance leur intérêt: Milton, Cromwell, la reine Anne, le poète Addison, sans parler des nombreux étudiants qui sont venus s'asseoir sur les bancs du Collège de Calvin.

Parmi les Genevois qui, à cette époque, sont allés en Angleterre, nous trouvons de nombreux artistes, comme Petitot, Arlaud et Liotard; Rousseau lui-même et Madame de Staël y ont fait des séjours et publié des ouvrages. A la suite des troubles politiques qui ont marqué la fin du XVIII^e siècle à Genève, bien des citoyens éminents sont allés s'établir en Angleterre, dont ils appréciaient les conceptions libérales.

L'influence capitale qu'exercèrent les écrits de Jean-Jacques Burlamaqui sur les fondateurs de l'indépendance des États-Unis est connue, ainsi que le rôle du Genevois Albert Gallatin comme ministre des finances de la jeune république américaine.

Puis c'est à Genève qu'est fondée et publiée par Pictet-de Rochemont et son frère Marc-Auguste Pictet l'importante revue, dite *Bibliothèque britannique*, destinée à faire connaître aux lecteurs de langue française le mouvement politique, économique et littéraire des pays anglo-saxons.

Au cours du XIX^e siècle, on peut dire sans exagération que tous les auteurs connus de la Grande-Bretagne et des États-Unis ont séjourné à Genève et l'ont mentionnée, plus ou moins longuement, dans leurs écrits. Là encore, il faut se borner à une froide énumération: Shelley, Byron, Ruskin, George Eliot, Ticknor, Maria Edgeworth, Dickens et tant d'autres.

L'arbitrage de la question épineuse de l'*Alabama*, qui eut lieu à Genève et empêcha un conflit armé entre les deux grands pays anglo-saxons, puis l'établissement tout récent dans notre ville de la Société des Nations, et cela grâce à l'influence du président Wilson, montrent que les liens séculaires qui unissent Genève aux Anglo-Saxons, loin d'être rompus, n'ont fait que se renforcer au cours de ces dernières années.

985. — *Séance du 20 décembre 1928.*

Trois relations oubliées de l'Escalade, par M. Frédéric GARDY.

M. Fréd. Gardy signale les relations de l'Escalade qui figurent dans diverses éditions de l'Histoire des Pays-Bas d'Emm. van Meteren, parues au début du XVII^e siècle. Ces relations n'ont pas été signalées jusqu'ici par les historiographes de l'Escalade.

Emmanuel van Meteren (1535-1612), né à Anvers, était un marchand belge qui passa la plus grande partie de sa vie à Londres; il avait réuni une collection de documents sur les événements qui se déroulèrent aux Pays-Bas dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il en fit une compilation dont les premières éditions parurent à la fin du XVI^e siècle. Dans les éditions suivantes parues après 1602, Meteren lui-même et d'autres ont ajouté des continuations, dans lesquelles a été inséré un récit de l'Escalade. M. Gardy signale entre autres les suivantes:

1^o Une édition allemande, parue à Arnhem en 1605, en deux parties, dont la première s'arrête à 1598 et dont la seconde, qui va de 1599 à 1605, n'est pas de Meteren; cette dernière est intitulée: *Niderländische Historia ... Jetzo allererst zu continuation ... der historischen Beschreibung Emanuelis van Meteren zusamengetragen...* Gedruckt zu Arnhem, bey Johan Janssen, Buchführer. Anno MDCV [1605]. In-fol. — Dans la préface, datée de 1604, l'éditeur Janssen explique que la continuation du récit au-delà de 1598 est due à ses soins. On y trouve, à la page 150, un récit de l'Escalade, qui est la traduction presque textuelle de la narration du secrétaire d'Etat Gautier publiée par Gaberel dans: *Deux récits officiels de l'Escalade* (Genève, 1868, in-16, 15 p.), suivie de deux documents officiels.

2^o Une édition latine, parue en 1610, intitulée: *Belli civilis in Belgio per quadraginta ... annos gesti historia... Opus novum e Belgicis Immanuelis Meterani et aliorum commentariis concinnatum a Gaspare Ens L. Excusum anno MDCX [1610].* In-fol. — C'est en réalité une continuation de Meteren par l'auteur lui-même, mais arrangée par G. Ens, originaire de Lorch (Allemagne), pour les années 1597 à 1610. Elle contient (p. 240 et suivantes) une relation de l'Escalade tout à fait différente de celle de l'édition allemande, et qui semble s'inspirer du *Vray discours*, mais en l'abrégeant beaucoup, et en y ajoutant des renseignements puisés à d'autres sources.

3^o Une édition française, parue à La Haye en 1618, intitulée: *L'Histoire des Pays-Bas d'Emanuel de Meteren ou recueil des guerres*

et choses mémorables advenues tant és dits pays qu'és pays voysins, depuis l'an 1315 [lisez: 1415] jusques à l'an 1612. Corrigé et augmenté par l'autheur mesme... Traduit de flamend en francoys par I. D. L. Haije (ou Haye). Avec la vie de l'autheur. En La Haye, chez H. J. Won, imprimeur, 1618. In-fol. — La relation qui y est contenue, p. 524 et suivantes, est très différente des deux précédentes; elle a pour source principale, elle aussi, le *Vray discours*, mais elle en donne un résumé plus fidèle et plus étendu que l'édition latine. Elle y ajoute les mêmes épisodes que cette dernière, entre autres celui de la mort de Sonas et de l'intervention de sa femme et, en outre, un paragraphe consacré à l'affaire Philibert Blondel.

Aucune de ces relations n'apporte une contribution nouvelle à l'histoire de l'Escalade. Mais les deux dernières sont les seules, croyons-nous, parmi les récits contemporains, à narrer les circonstances qui auraient accompagné l'exécution du comte de Sonas, d'ailleurs sujettes à caution, et que l'on trouve pour la première fois dans le manuscrit Bourdillon, rédigé, comme l'on sait, à la fin du XVIII^e siècle.

Du dernier Stathouder de Hollande au premier Grand Conseil vaudois: les portraits de Benjamin-Samuel Bolomey (1739-1819), avec projections lumineuses, par M. le Dr Hector MAILLART-GOSSE.

Le Dr Maillart-Gosse parle du peintre Benjamin Bolomey (1739-1819); il utilise, pour les notes biographiques qu'il donne, les travaux de M. de Molin (1902) et de M^{me} Agassiz (1928), tous deux parus dans la *Revue historique vaudoise*. Grâce à l'épidiascope, il peut faire défiler sur l'écran environ soixante-dix portraits peints par ce peintre soit pendant son séjour en Hollande, soit une fois de retour en Suisse. Ces portraits sont rassemblés dans un « Album vert » qui avait été formé par le peintre au moyen des doubles de ses portraits, car il avait l'habitude, quand il peignait un portrait, d'en prendre une copie « en miroir », copie qu'il conservait. Il est probable que l'exemplaire qu'il gardait était une contre-épreuve du premier jet de celui qu'il donnait à la personne portraiturée; il l'achevait ensuite.

Le Dr Maillart, dans le cours de sa causerie, lit plusieurs fragments des lettres que Bolomey a écrites pendant de nombreuses années à son cousin Henri-Albert Gosse et à sa femme à Genève, lettres se rapportant à la vie à La Haye; aux Genevois qui viennent dans cette ville, etc., et, plus tard, aux événements politiques du canton de Vaud pendant la Révolution et l'Empire.

L'Album vert a été la propriété du Dr H.-J. Gosse, beau-père du conférencier, mais celui-ci ne sait pas pourquoi ce recueil n'a pas fait partie de la succession du peintre recueillie soit par son fils, soit par les enfants de sa petite-fille, auxquels ont été envoyés, en 1892, lors de la mort du mari de cette petite-fille, les souvenirs de famille qui étaient restés en Suisse.

Le Dr Maillart possède aussi un « Album amicorum » du fils du peintre, contenant quelques dessins et peintures de Benjamin Bolomey. Pendant la conférence, plusieurs œuvres de Bolomey étaient exposées dans la salle.

986. — *Séance du 10 janvier 1929.*

Rapports du président (M. Paul-E. MARTIN) et du trésorier (M. Henry DEONNA).

Élection du Comité: MM. Henry DEONNA, président; Jean-Pierre FERRIER, vice-président; William GUEX, trésorier; Henri GRANDJEAN, secrétaire; Henri DELARUE, bibliothécaire; Paul-E. MARTIN; Louis BLONDEL; Auguste GAMPERT; Georges WERNER.

Burgondes ou Alamans ? Les noms de lieu en — ens ou — ans, — enges ou — anges dans la Suisse romande et en Bourgogne, avec projections lumineuses, par M. Ernest MURET. — Impr. dans la *Revue de linguistique romane*, t. IV, p. 209-221, avec une carte.

987. — *Séance du 24 janvier 1929.*

Le meurtre du sire de Pontverre (2 janvier 1529), par M. Émile RIVOIRE.

François de Ternier, sire de Pontverre, de la famille de Montcheno, capitaine général de Savoie, était le chef de la confrérie des gentils-hommes de la Cuiller, fondée en 1528 par les nobles savoyards voisins de Genève, dans le but de nuire à cette ville par tous les moyens possibles. Le duc Charles III, tenu en respect par nos combourgeois de Berne et de Fribourg, n'osait pas attaquer Genève ouvertement et laissait à cette noblesse le soin de faire aux Genevois une guerre sans merci; pendant qu'il négociait avec les deux villes suisses, les gentils-hommes de la Cuiller ne restaient pas inactifs: le 1^{er} janvier 1529, ils se réunirent à Nyon et Pontverre, qui avait quitté son château du Châtelard près de Ternier le matin même, dut traverser Genève de bon matin et se laissa aller à gifler un portier qui tardait à ouvrir une des portes de la ville. S'en retournant le 2 au soir, il trouva le pont de l'Ile occupé par une foule de gens exaspérés qui, après une courte altercation, le poursuivirent jusqu'à la porte de la Corraterie; celle-ci étant fermée, il se réfugia dans une maison voisine, grièvement blessé, et y fut impitoyablement massacré. Le Conseil de Genève, réuni le soir même, déclara vouloir procéder lui-même à l'enquête sur cet événement, à l'exclusion du procureur fiscal; s'il a été procédé à cette enquête, ce qui est fort douteux, elle n'a pas laissé de trace et, jusqu'à présent, nous n'avions sur ce meurtre que les renseignements très sommaires fournis par le Registre du Conseil et par les anciens historiens genevois. Les Archives d'État à Turin nous donnent des récits plus détaillés, tant dans les rapports envoyés au duc par ses officiers que dans les informations prises à Chambéry par le procureur fiscal général de Savoie dès le lendemain de la mort de Pontverre et les jours suivants. Tous ces témoignages sont assez concordants en

ce qui concerne l'horrible scène qui se déroula dans la soirée du 2 janvier, mais nous sommes moins bien informés sur les faits qui l'ont provoquée; les compagnons de Pontverre, échappés à temps, et les autres témoins n'étant pas à même de nous renseigner à cet égard, il est difficile de dire s'il a été victime de son arrogance ou d'un guet-apens prémedité, ou encore d'un accès de folie collective qui se serait emparé d'une foule exaspérée par d'incessantes vexations.

Quelques remarques sur l'emploi des armoiries à Genève, par M. Charles ROCH.

L'État et les communes ont leurs armoiries; en revanche, les villages, n'étant pas corporations de droit public, n'ont pas le droit d'en avoir. Quant aux familles, est-il légitime qu'elles en aient? C'est un droit qui n'est pas contesté par les législations fédérale et cantonale. Les armoiries qu'une famille porte sont même une possession garantie par le code. On peut donc avoir, en plus de son état civil, un signe distinctif qui est même utile en cas d'homonymie ou de dispersion des membres d'une même famille. Chaque famille peut donc se faire établir des armoiries, telle est la conclusion de M. Roch.

988. — *Séance du 28 février 1929.*

La « villa » romaine et le « castrum » de Montagny-Chaney, avec projections lumineuses, par M. Louis BLONDEL. — Impr. dans *Genava*, VII, 1929, p. 138-166, avec 13 fig.

A propos d'une collection de faire-part de mariage, par M. Henri LE FORT.

M. Le Fort présente quelques spécimens de sa collection de faire-part de mariage, formée par Jean-Louis Le Fort-Mestrezat et continuée par Charles Le Fort et par lui-même. Le plus ancien est de 1822; M. Le Fort ne croit pas que l'usage de ces faire-part fût répandu beaucoup plus tôt, à Genève en tout cas. Au point de vue du format, on a employé, jusque vers 1860, de petites feuilles doubles, sur papier mince; de 1860 à 1875 environ, de grandes feuilles pliées en trois, comme en France, puis des feuilles doubles ou des cartons, dont l'emploi s'est maintenu. Dans les premières années, la désignation des fiancés est souvent peu précise: « leur fils », « leur fille », « leur fille aînée »; ces faire-part étaient probablement envoyés à un petit nombre de personnes connaissant suffisamment les familles. Pendant très longtemps, les faire-part portent toujours la mention: « On ne reçoit pas de visites », parfois avec explications. Quelques faire-part portent des mentions particulières. Cette collection, qui retrace la vie d'une partie de la société genevoise pendant un siècle, fournit des renseignements intéressants au point de vue généalogique.

989. — *Séance du 14 mars 1929.*

A propos d'une collection d'autographes, commun. par M. Edmond CHENEVIÈRE.

M. Chenevière parle d'abord des joies du collectionneur d'autographes, du flair qu'il lui faut montrer pour garder les lettres de tel personnage susceptible d'être un jour célèbre. Il expose l'origine de sa collection, dont il extrait les principales pièces classées sous les lettres A et B. Il communique et commente entre autres des lettres du colonel divisionnaire Louis Aubert à propos du monument élevé au général Dufour, de Gustave Ador, de Babick «enfant du Règne de Dieu», d'Émile Balland, ancien conseiller administratif, d'Henry Bamberger, financier de Paris, de Camille Barrère, ambassadeur de France à Berne, de François Bartholoni, fondateur du Conservatoire de musique de Genève, de Baud-Bovy père, artiste, de Bavier, ministre de Suisse à Rome, ancien Président de la Confédération, de Max van Berchem, associé étranger de l'Institut de France, le savant épigraphiste, de Sarah Bernhardt, d'Alfred Bertrand, l'explorateur, du baron Jules Blanc, de C.-D. Bourcard, ministre de Suisse à Vienne pendant la guerre, d'Ernest Bourdillon, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, de Paul Bourget sur Édouard Rod, de John Braillard, et du duc de Broglie à Alfred Cartier à propos de la Société d'histoire diplomatique.

Une innovation en matière d'état civil: « Le Registre des familles », par M. Charles VETTINER.

A la suite de l'adoption de la Constitution fédérale de 1874, les Chambres votèrent une loi qui mit fin aux dispositions cantonales relatives à l'état civil; les registres prévus par le législateur fédéral furent de deux sortes: les registres *A*, destinés à l'inscription des faits d'état civil survenus dans l'arrondissement et les registres *B* où étaient transcrits les faits qui se sont passés en dehors de l'arrondissement, mais qui concernaient des personnes originaires des communes composant l'arrondissement.

Les renseignements relatifs aux bourgeois étaient donc consignés dans divers registres, ce qui rendait parfois les recherches, notamment au point de vue généalogique, longues et difficiles.

Une ordonnance fédérale sur le service de l'état civil, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1929, a modifié profondément le système antérieur en supprimant les registres *B* et en créant le registre des familles.

Ce registre, qui est tenu sous la forme d'un volume relié ou en cartothèque, est destiné à la transcription des faits d'état civil de chaque famille bourgeoise.

Un feuillet est ouvert notamment lors du premier mariage d'un bourgeois, d'une naturalisation, à un célibataire lors de la reconnaissance d'un enfant naturel, à la femme divorcée, à l'enfant trouvé, etc.

Sur le feuillet sont inscrits: l'état civil complet du titulaire et des

autres personnes composant la famille, le lieu et la date de naissance et de décès des mêmes personnes, le lieu et la date du mariage du chef de la famille et de ses enfants.

Chaque feuillet porte un numéro d'ordre; ce numéro est reporté sur le feuillet des père et mère du titulaire, ainsi que sur les feuillets des descendants; grâce à ce numérotage, il sera facile de trouver tous les feuillets des personnes composant la même famille et de dresser ainsi rapidement une généalogie complète.

L'ouverture d'un feuillet et les inscriptions postérieures ont lieu sur la base des constatations consignées dans les registres de l'arrondissement et des communications officielles émanant d'autres offices de l'état civil ou d'autorités, etc.

M. Vettiner constate, en terminant, que ce registre rendra de grands services et facilitera à l'avenir considérablement le travail des généalogistes.

990. — *Séance du 11 avril 1929.*

Entre deux prises d'armes, par M. Albert CHOISY.

L'entente entre les Conseils et la Bourgeoisie pour la prise d'armes du 15 février 1770 contre les Natifs n'avait pas établi une paix durable. La question du Code et celle de la réélection allaient occasionner de nouveaux troubles.

La réélection du Petit Conseil par le Conseil Général ne pouvait s'exercer pour la première fois qu'en 1773. Bien qu'aucun dissensément n'existaît alors entre le gouvernement et les citoyens, ceux-ci tinrent à consacrer leur droit par une réélection « blanche », c'est-à-dire sans exclure aucun magistrat.

En même temps, ils commencèrent à réclamer contre l'examen du projet de révision des Édits qui traînait en longueur au CC et à demander une collection au lieu d'une révision.

La résistance du Conseil eut comme contre-coup une nouvelle demande de réélection et l'exclusion de quatre conseillers dont les mérites étaient reconnus même par leurs adversaires (26 janvier 1777).

Par ce coup de force, la Bourgeoisie obtint la création d'une commission mi-partie entre les deux tendances opposées, consacrée par le Conseil Général (22 mai 1777) et chargée d'élaborer un Code général.

La première partie seule de ce Code étant prête au moment où les pouvoirs de la Commission allaient expirer, le Conseil des CC, par 105 voix, refusa de les prolonger et demanda une nouvelle commission composée dans un autre esprit (3 septembre 1779).

Cette décision avait été provoquée par les changements que les membres représentants de la Commission avaient su obtenir de la faiblesse de leurs collègues, changements qui marquaient un pas prononcé vers la démocratie pure et avaient excité le mécontentement de tous ceux qui prendront désormais le nom de « constitutionnaires ».

Le portrait de Laurent de Normandie, avec projections lumineuses, par M. Paul-E. MARTIN. — Impr. dans *Genava*, VII, 1929, p. 220-225, avec un portrait.

991. — *Séance du 25 avril 1929.*

Fribourg au XVIII^e siècle, par M. Marcel de WECK.

Ville de 5 à 6000 habitants et décor médiéval: transformation de la ville industrieuse du XV^e siècle en petite capitale patricienne. Le décor extérieur est le même, l'esprit a changé. Mais la république aristocratique garde en plein XVIII^e siècle des survivances démocratiques. Les institutions du patriciat plongent leurs racines dans les premiers siècles de la république. L'avoyer, le Petit Conseil et le grand sautier remontent à la *Handfeste*. Les bannerets, le Conseil des LX, le Conseil des CC, la Chambre secrète remontent aux premiers siècles également. Les bannerets et la Chambre secrète deviennent l'instrument de « l'aristocratisation » de la ville. C'est sous leur influence que les taxes d'admission s'élèvent et que les réceptions se raréfient, pour aboutir aux « Serrate » de 1627 et 1684.

La bourgeoisie devient une oligarchie, mais la Chambre secrète et les charges de bannerets et de grand sautier ne sont ouvertes qu'à des patriciens non nobles, survivance démocratique de la lettre des bannerets de 1404. Conséquence: deux groupes dans le corps des privilégiés. Le premier, le plus nombreux, est celui des simples patriciens. Ce sont eux qui ont la haute main dans le gouvernement, du fait que ce sont eux qui peuplent la Chambre secrète, clef de voûte du patriciat fribourgeois. Cette Chambre se recrute elle-même, nomme aux Deux-Cents, admet ou exclut les candidatures au Petit Conseil et au Conseil des LX, exerce la censure et propose les lois. Cela n'empêcha pas les simples patriciens de s'enrôler au service de la France. Mais ils reviennent en général tôt au pays pour y exercer les charges locales et occuper les bailliages. Ce sont, au contraire, les *Junker*, à qui la Chambre secrète est fermée, qui arrivent à de hauts grades et à une haute fortune militaire en France. Ces familles sont cependant sensiblement égales. Elles s'allient entre elles. Beaucoup de familles secrètes ont des lettres de noblesse dont elles ne font pas usage. Mais la haute faveur dont jouissent certaines familles nobles à la Cour de France finit par les détacher un peu de la république natale.

Oechsli a appelé le patriciat fribourgeois « eine Söldneroligarchie an die Bourbonen verkauft ». C'est un jugement trop sommaire.

Fribourg dépendait *économiquement* de la France, pour le sel, le blé. Lyon était le débouché de ses fromages. Il recevait le « Bund » et « Sitzgeld ». Il avait 15 compagnies capitulées et une émigration très forte de « gens de maison ». La Chambre secrète s'efforçait cependant d'enrayer le mouvement. Elle restait d'esprit germanique et tenait tête au courant irrésistible qui emportait tout vers la France.

À côté des privilégiés, les non privilégiés: Bourgeois communs de la ville, Sujets des Anciennes Terres et des Bailliages.

Les premiers prennent part à l'élection de l'Avoyer, du Bourgmestre et du Curé. Mais ces élections sont devenues une formalité. Ils détiennent le commerce et l'industrie. Certains d'entr'eux sont riches, instruits et mécontents de ne pouvoir forcer les portes du patriciat.

Les petites villes du plat pays ont à leur tête un bailli patricien, mais toutes les autres charges sont occupées par les nobles bourgeois locales et elles jouissent de franchises si étendues qu'elles sont les bailliages les moins lucratifs, exception faite de Gruyère.

Les paysans des Anciennes Terres et des Bailliages n'ont fait que changer de maître. La Ville se considère comme l'ayant-droit des anciens seigneurs féodaux.

Les Anciennes Terres ont avec la Ville des attaches plus anciennes. Elles ont certains priviléges économiques. Elles dépendent administrativement des quatre bannerets et des fonctionnaires de la Ville.

Les dix-neuf bailliages (auxquels il faut ajouter les quatre bailliages communs de Schwarzenbourg, Morat, Échallens et Grandson et les bailliages tessinois) jouissent d'une plus grande autonomie. Ils ont à leur tête un patricien, mais les autres charges sont remplies par des gens du pays. On peut les diviser en bailliages de montagne et bailliages de plaine. Les premiers ne paient presque pas de dîme, du fait qu'ils ne cultivent guère de graines. Le paysan fribourgeois est, comme le paysan suisse, privilégié, si on le compare aux autres paysans d'Europe. Il ne supporte plus guère de charges personnelles. Le servage n'est plus qu'un souvenir. Mais il doit s'acquitter des charges réelles qui grèvent le sol, dîme, cens et lods, cette dernière la plus lucrative des trois et le plus gros revenu des bailliages.

Le paysan de la plaine a subi davantage l'ascendant de la capitale que celui de la montagne. Les patriciens sont de gros propriétaires fonciers et ils résident une grande partie de l'année sur leurs terres. Ils ont moins de contact avec les Gruériens qui sont en général propriétaires de leur sol. Aussi c'est en Gruyère que sont les fortes têtes.

Le gouvernement s'efforce au XVIII^e siècle de moderniser les vieux rouages et de les adapter aux temps nouveaux. Il ne se préoccupe guère de l'opinion et diverses mesures, suppression de la Valsainte, partage des communs et des forêts, suppression de fêtes et de processions, création de divers organes de police, élévation de certains droits, excitent un mécontentement plus ou moins vif qui éclate ouvertement en 1781, sous la direction de Pierre-Nicolas Chenaux.

Le soulèvement est réprimé en trois jours, grâce au secours militaire de Berne, sans effusion de sang, sauf l'assassinat de Chenaux par un de ses complices. Mais la situation est changée. La Chambre secrète doit faire des concessions. Elle s'ouvre aux *Junker*. Par contre, l'on ne reconnaît plus qu'une seule noblesse, la noblesse d'État, comme à Lucerne. Les portes du patriciat s'ouvrent. Les 67 familles montent jusqu'à 100. On bannit impitoyablement les mécontents. Et le patriciat fribourgeois, qui n'a fait aucune concession de prin-

cipe, continue de gouverner avec aveuglement et sérénité jusqu'à l'invasion française.

992. — *Séance du 2 mai 1929.*

Lettres inédites de Frédéric-César de La Harpe à Étienne Dumont et à la famille Duval (1822-1831), commun. par M. Jean MARTIN. — Impr. dans la *Revue historique vaudoise*, 37^{me} année, 1929, p. 225-238, 257-270 et 289-303; tiré à part, Lausanne, 1929, 44 p. in-8.

A propos de costumes des XIV^e et XV^e siècles, avec projections lumineuses, notes par M. Henri DELARUE.

Dans ses *Notices sur les manuscrits Petau conservés à la Bibliothèque de Genève*, H. Aubert laisse entendre que les peintures du *Roman de la rose* (Ms. fr. 178) ne sont pas absolument contemporaines de la copie du manuscrit, daté de 1353: « Les costumes des personnages, dit-il, se rattachent plutôt à la mode de la fin du XIV^e siècle, qu'à celle du milieu. » La comparaison de ces miniatures avec d'autres de la même collection, la *Bible historiale* (Ms. fr. 2) de la première moitié du XIV^e siècle d'une part et, d'autre part, les *Métamorphoses d'Ovide* (Ms. fr. 176) et la *Légende dorée* (Ms. fr. 57) qu'H. Aubert situe respectivement, en considérant le costume, entre 1350 et 1370 et en 1360, fait ressortir dans le *Roman de la rose* une évolution moins avancée que dans les deux manuscrits précédents et montre que la date de 1353 est valable aussi bien pour la décoration que pour la transcription du texte.

Les *Métamorphoses d'Ovide*, citées ci-dessus, offrent la représentation d'une mode féminine que M. Enlart (*Manuel d'archéologie française. Le costume*) ne signale pas à cette époque. C'est celle d'une cotte et d'un surcot relativement courts, s'arrêtant un peu au-dessus de la cheville et laissant apparaître, tombant jusque sur le pied, un vêtement de dessous qui ne peut être que la chemise.

Boccace, Des cas des nobles hommes et femmes (Ms. fr. 190) 1410, racontant le meurtre d'Agamemnon par Égiste avec la complicité de Clitemnestre, emploie en parlant d'une robe le terme de *testière*, avec le sens d'ouverture pour passer la tête, encolure. Le *Glossaire archéologique* de V. Gay ne donne pour ce mot que le sens « d'armure de la tête du cheval »; cependant dans les onze exemples cités par le glossaire le mot a une fois le sens d'ouverture pour passer la tête pratiquée dans une muraille, et une fois celui de capuchon.

Les articles relatifs au vêtement dans les *Statuts du chapitre de Genève*, 1483, peuvent être utilement illustrés par les peintures de manuscrits contemporaines.

Présentation, par **M. Paul-E. MARTIN**, d'une miniature d'un manuscrit de Jean Servion, citoyen de Genève, dans laquelle l'auteur s'est représenté lui-même. Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (Ms. U.986). Voir l'article *Servion* dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*.